



## Révision du PLU et révision de la ZPPAUP en PVAP

État initial de  
l'environnement



24 mars 2022

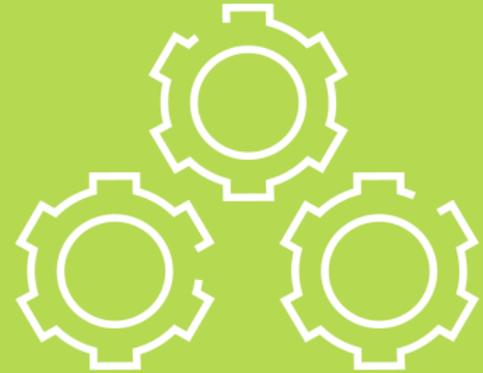


Solveig CHANTEUX



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

[mosaïque-environnement.com](http://mosaïque-environnement.com)



# Rappel sur le contexte de l'évaluation environnementale

1

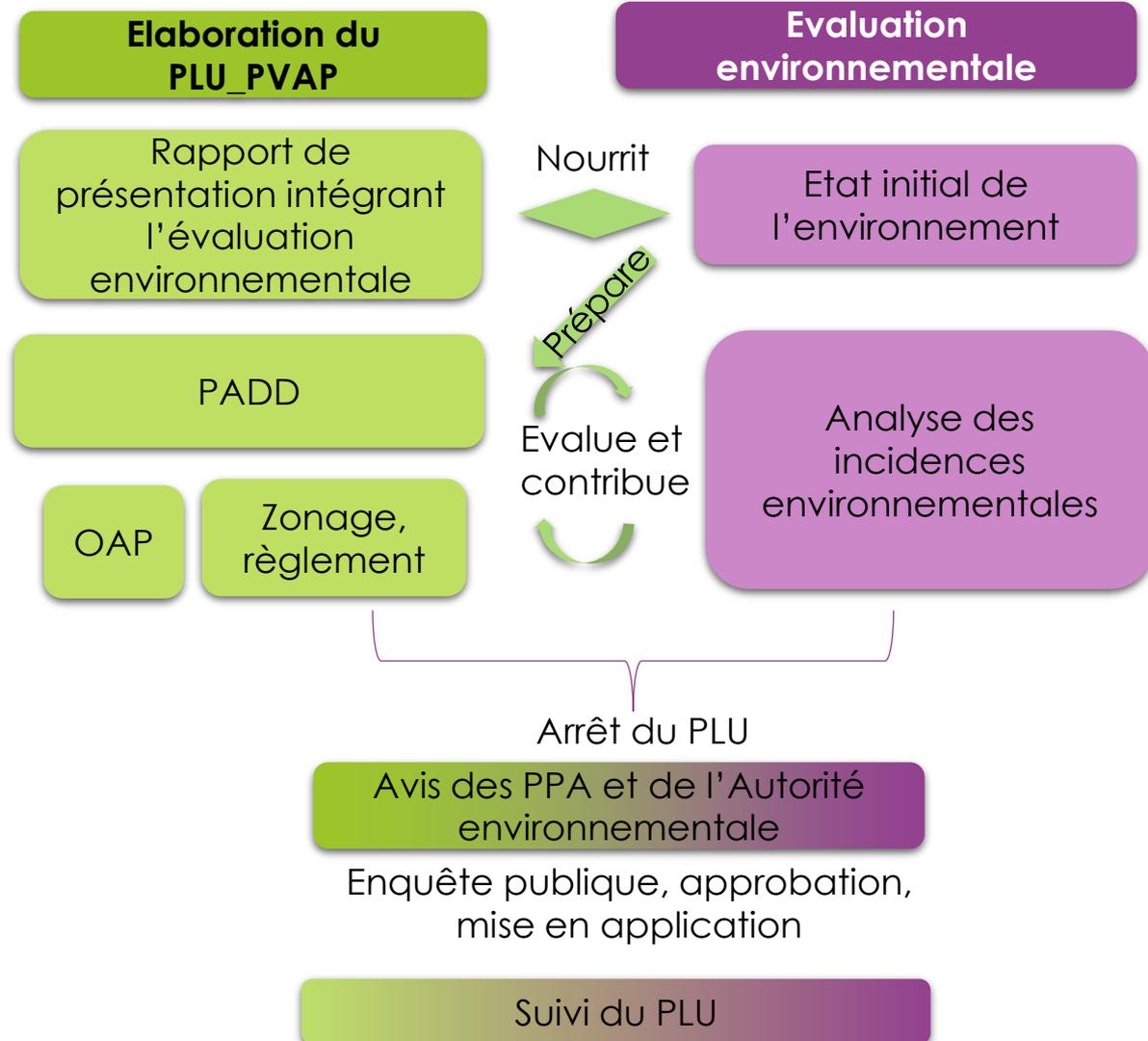


# Les enjeux de l'évaluation environnementale

Une démarche itérative et coordonnée au service du projet de territoire

8

- Favorise l'intégration des enjeux environnementaux
- Permet de s'interroger sur l'opportunité des divers projets et leur cohérence
- Identifie les effets potentiels sur l'environnement et permet d'ajuster les choix
- Facilite la prise en compte de l'environnement comme un atout plutôt qu'une contrainte
- Renforce l'information du public
- Garantit la cohérence interne et externe



# La démarche d'évaluation environnementale

## Etat initial de l'environnement

16

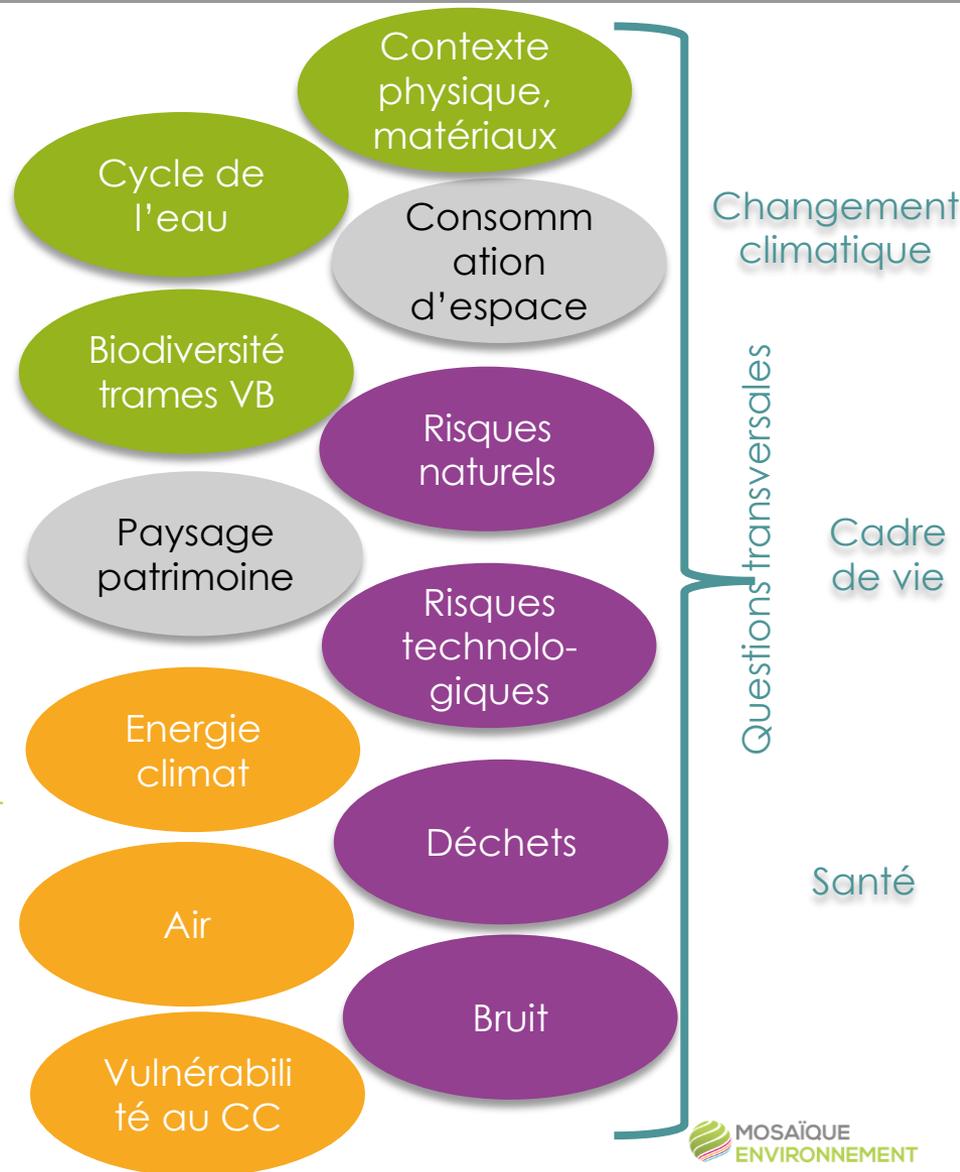


Caractériser la **situation**  
**environnementale** du territoire

Faire émerger les **problématiques propres**  
au territoire en termes d'environnement

- Approche proportionnée à l'importance des différentes thématiques
- Synthèse et actualisation des données existantes
- Confortement grâce au travail d'analyse statistique, cartographique et de terrain notamment sur cycle de l'eau, biodiversité
- Identification des atouts/faiblesses/enjeux
- Hiérarchisation des enjeux
- Grille d'évaluation et scénario au fil de l'eau (évolution tendancielle)

Composantes environnementales





# Contexte physique et grand cycle de l'eau

2

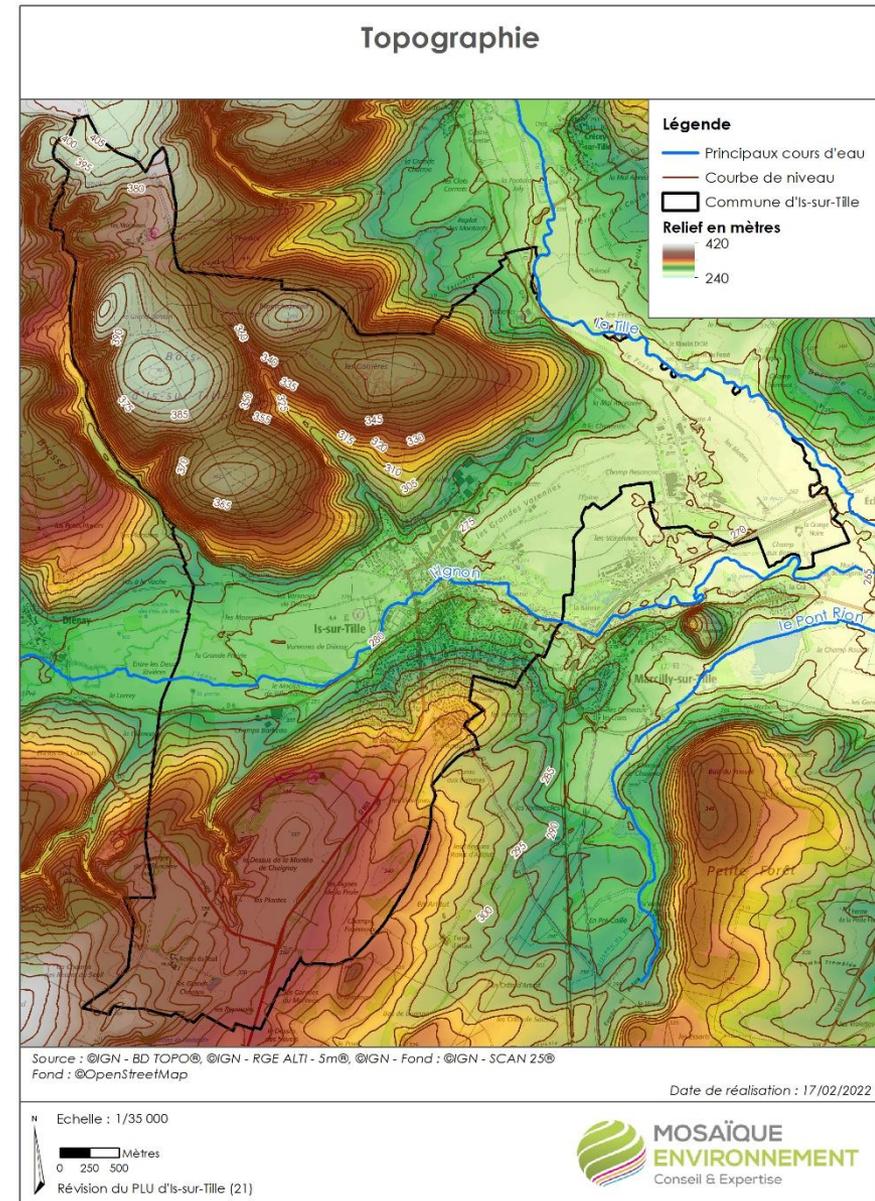




# Topographie et géologie

Une topographie contrastée creusée dans les plateaux calcaires :

- Des altitudes qui varient de **265 mètres** à **proximité de la confluence de l'Ignon avec la Tille** à **408 mètres** au niveau du Bois d'Is-sur-Tille
- **3 unités topographiques particulières :**
  - **La vallée de l'Ignon, au centre,** de caractéristiques plane, qui accueille l'essentiel du développement urbain, les principales infrastructures et des grandes cultures
  - **Le Bois de Tille, au Nord,** qui présente une topographie marquée et de fortes pentes (formation géologique des calcaires de Tonnerre), principalement boisée
  - **La Montée de Chaignay, au Sud,** qui offre une zone de plateau principalement occupée par les grandes cultures et des équipements. Les versants du plateau offrent localement des pentes fortes occupées par les boisements.





# Les ressources en matériaux

**Des matériaux calcaires largement exploités par le passé** qui ont fait et font la renommée d'Is sur Tille.

- Une exploitation encore en activité en limite du territoire communal sur la commune de Dienay au Bois de Montolet (autorisée le 16/01/2019 pour 30 ans à SOCALCOR)



# Le réseau hydrographique

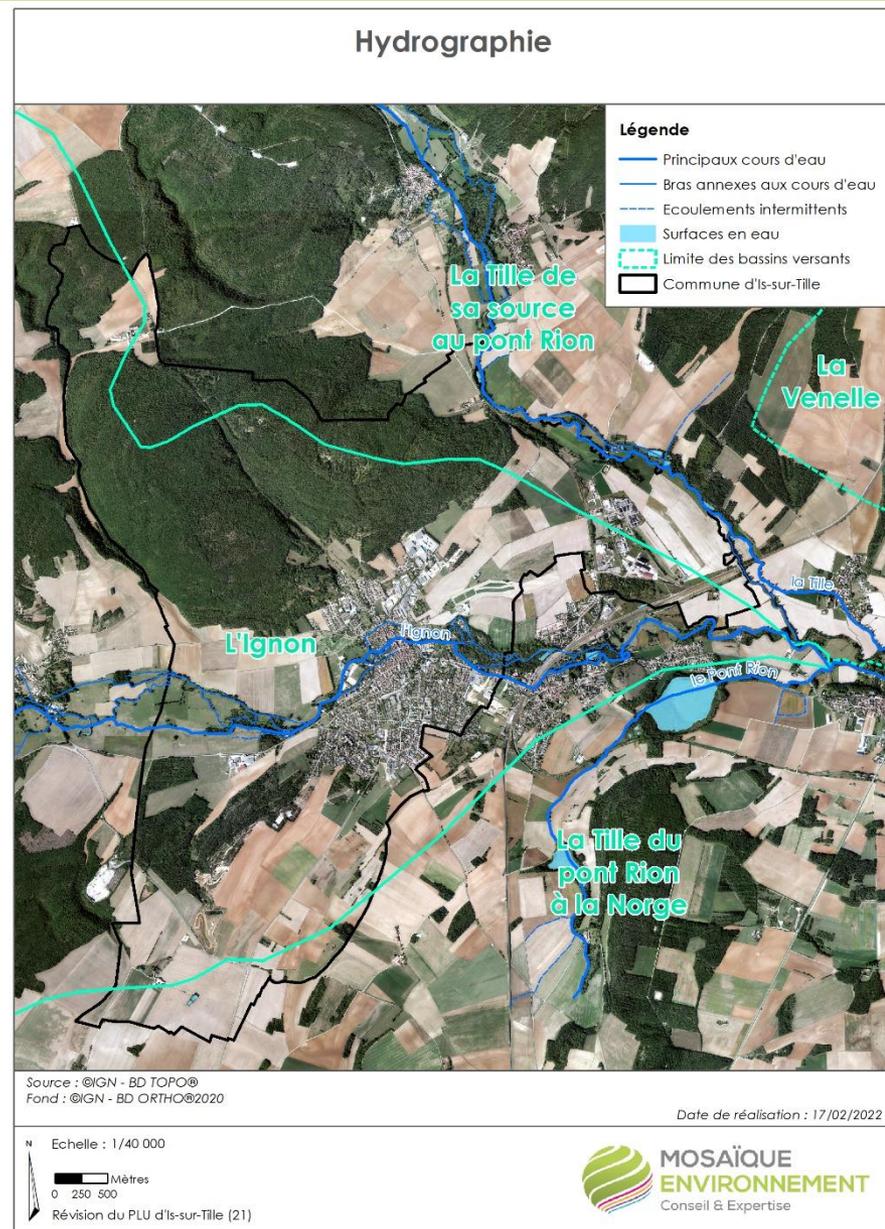
Un réseau hydrographique qui contribue fortement à l'identité et l'histoire de la commune :

- **L'Ignon** qui traverse le centre de la commune d'ouest en est, affluent de la Tille. Se décompose en plusieurs bras dont certains sont canalisés.
- **La Tille** qui délimite la commune au nord-est.

L'Ignon se jette dans la Tille sur une commune voisine, Til-Chatel. Mais la proximité de la confluence induit la présence de nombreuses zones humides.

**3 sous-bassins versants concernent le territoire (au sein du BV de la Tille) :**

- BV de La Tille de sa source au Pont Rion ;
- BV de L'Ignon ;
- BV de la Tille du pont Rion à la Norge.





# La qualité des eaux de surface

## Un état quantitatif dégradé :

- Un bassin versant en **déficits hydriques chroniques** et contraint à des limitations ou à l'interdiction de certains usages de l'eau.
- Le bassin de la Tille est classé, par arrêté préfectoral du 25 juin 2010, en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : insuffisance des ressources par rapport aux besoins
- Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau a été adopté en 2014

## Un état chimique qui s'améliore :

- Grâce aux nombreuses actions menées, l'état chimique des eaux s'est globalement amélioré
- **L'état chimique est considéré comme bon** pour les portions de cours d'eau qui concernent le territoire.
- Mais la pollution par les **pesticides reste une forte préoccupation**

La Tille, à l'aval d'Is sur Tille présente un état plus dégradé

## Un objectif de bon état écologique repoussé en 2027 par le SDAGE

- Les paramètres qui interviennent sont l'altération du régime hydrologique et les prélèvements, la continuité écologique, la pollution par les nutriments agricoles, urbains et industriels (SDAGE 2022-2027)



# Les eaux souterraines

## Des ressources souterraines fragiles :

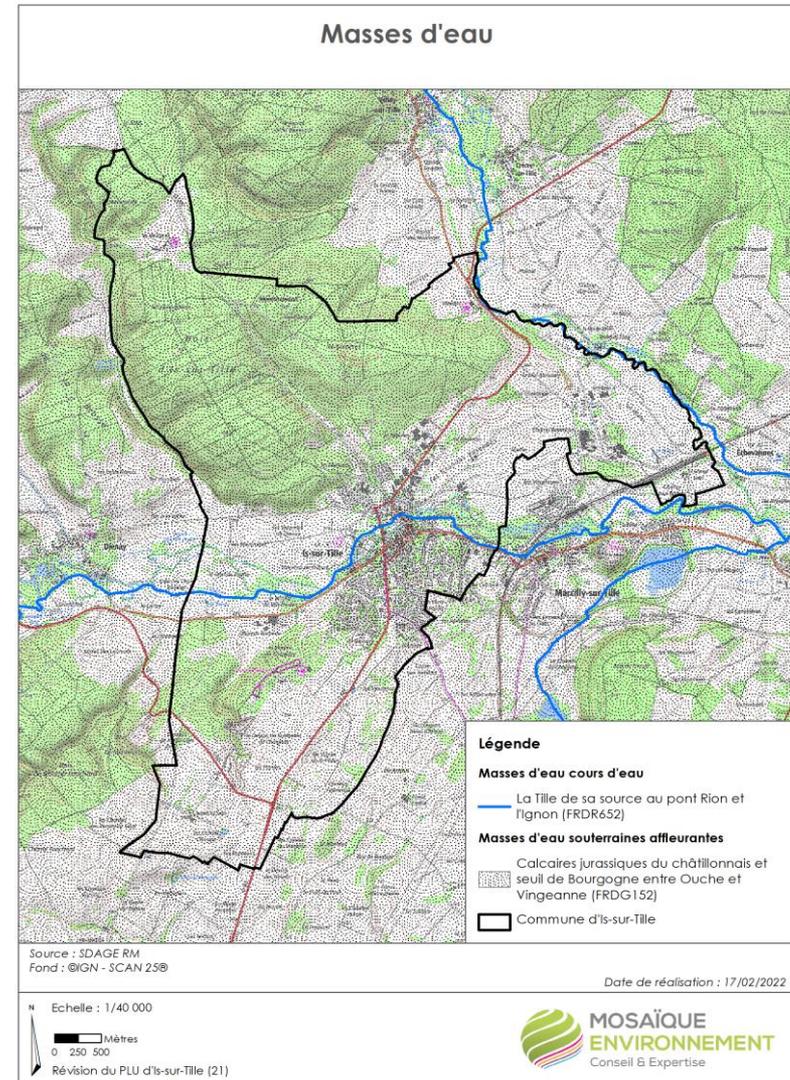
- Du point de vue du SDAGE : une principale masse d'eau : FRDG152 Calcaires jurassiques du châtillois et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne.
- Masse d'eau affleurante, particulièrement sensible aux dégradations

## Sur le plan hydrogéologique, deux aquifères distincts :

- Le réservoir de la nappe alluviale superficielle de la Tille et de ses affluents,
- Le réservoir des calcaires (karstiques)

## Des masses d'eau sous forte pression

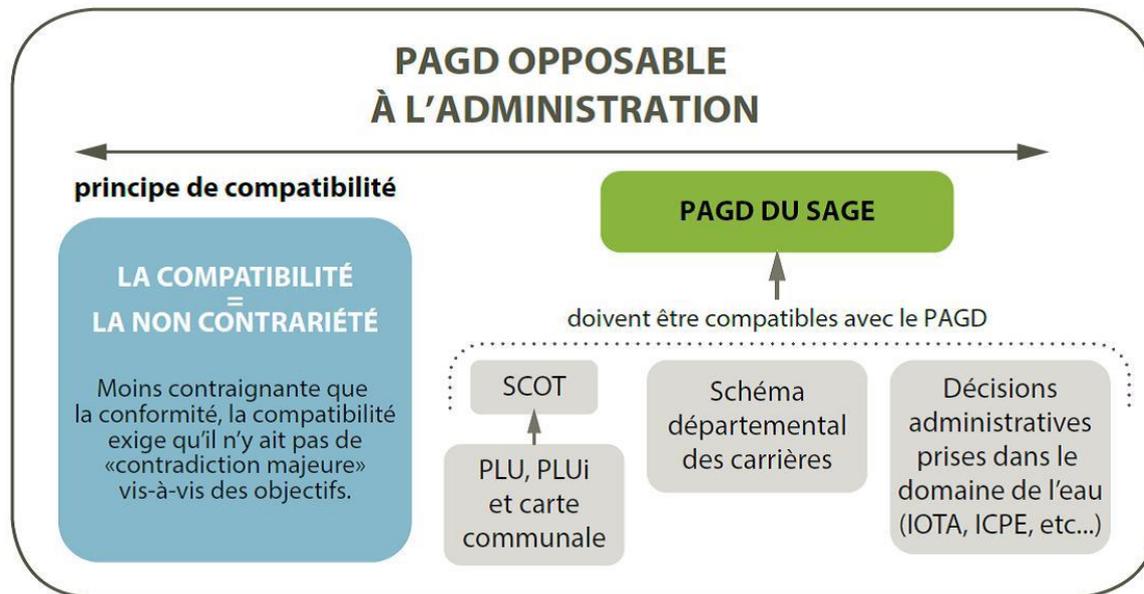
- L'état des lieux du SDAGE RM de 2019 révèle un risque de non atteinte du bon état sur le volet qualité et quantité pour 2027
- Présence de nitrates (NO<sub>3</sub>) et de pesticides sur plus de 28 points d'eau de cette masse d'eau (mais BV de l'Ignon moins concerné)
- Déséquilibre prélèvements/ressource





## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Tille, approuvé le 3 juillet 2020

- Enjeu n°1 : Retrouver et maintenir l'équilibre quantitatif entre la demande en eau et les besoins des milieux,
- Enjeu n°2 : Préserver et améliorer la qualité des eaux,
- Enjeu n°3 : Préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
- Enjeu n°4 : Conjuguer harmonieusement le développement des territoires et la gestion durable des eaux.





- Les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales (article L. 131-7 du code de l'urbanisme), doivent être compatibles ou rendus compatibles avec « les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ».
- **Les dispositions suivantes du PAGD énoncent des obligations de compatibilité:**
  - D.2.1.1 : Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable
  - D.2.1.3 : Mettre en oeuvre les moyens idoines de protection des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable actuelle et future
  - D.2.3.1 : Améliorer et redévelopper les fonctionnalités épuratoires des versants
  - D.2.3.2 : Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau sensibles à l'eutrophisation en priorité
  - D.3.1.2 : Préserver les éléments constitutifs de la trame bleue
  - D.3.2.1 : Préserver le fuseau de mobilité admissible des cours d'eau
  - D.3.2.2 : Protéger, entretenir et restaurer des berges et les boisements associés fonctionnels
  - D.3.4.1 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et intégrer la protection des milieux humides dans les projets d'aménagements
  - D.4.2.1 : Intégrer le risque inondation dans les différents documents de planification
  - D.4.3.1 : Inventorier les zones d'expansion de crues et les protéger dans les documents d'urbanisme
  - D.4.4.1 : Déployer une approche intégrée de la gestion des eaux pluviales



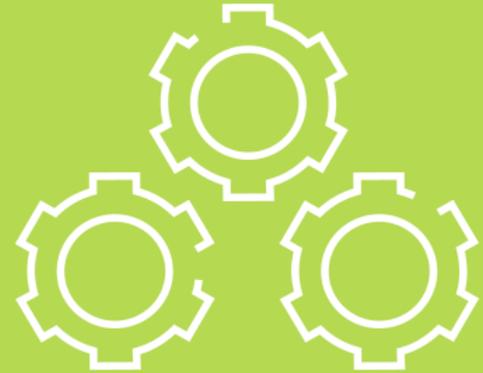
# SYNTHESE CONTEXTE PHYSIQUE ET GRAND CYCLE DE L'EAU

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un relief contrasté qui contribue à la diversité des paysages communaux</li><li>- Une dimension patrimoniale des cours d'eau : identité de la commune</li><li>- Présence d'un SAGE contribuant à une meilleure gestion de la ressource en eau</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des contraintes pour l'aménagement</li><li>- Des masses d'eau souterraines dont l'état reste préoccupant tant d'un point de vue physique que chimique (pesticides, nitrates)</li><li>- Une qualité des eaux superficielles qui s'améliore</li><li>- Un état écologique des cours d'eau encore dégradé</li><li>- Des tensions sur la ressource en eau : déficit hydrique</li></ul>

## Enjeux

- Zones stratégiques stratégiques pour la ressource en eau à protéger
- Préservation de la trame bleue dans toutes ses composantes et anticipation des actions de restauration
- Poursuivre les actions en faveur des économies d'eau





## Le petit cycle de l'eau

2





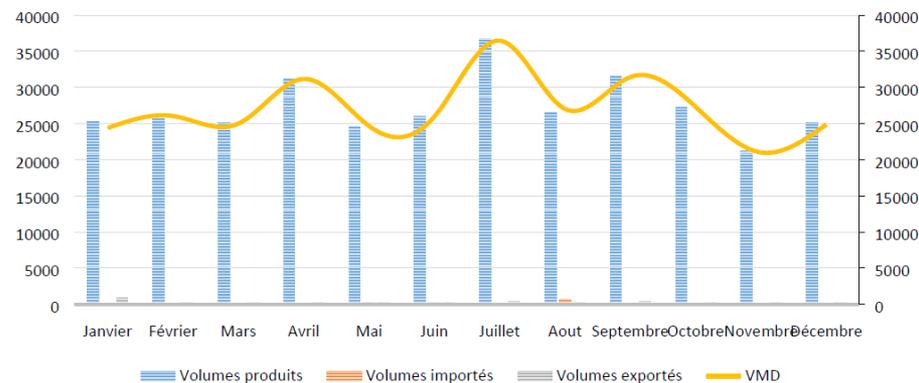
# L'alimentation en eau potable

## Un commune presque auto-suffisante pour sa production d'eau potable

- Ces prélèvements sont réalisés à partir du puits de Mirville (STP d'Is-sur-Tille), et proviennent donc à 100 % des eaux souterraines.
- Le service public d'eau potable a prélevé 372 690 m<sup>3</sup> en 2020 contre 326 960 m<sup>3</sup> en 2019 soit une hausse de 13,99 %.
- Les exportations sont supérieures aux importations en 2020
- La DUP pour le captage donne une autorisation maximum 37.000 m<sup>3</sup>/mois, sur la période allant du mois d'avril inclus au mois d'octobre inclus.
- En moyenne les prélèvements mensuels en 2020 étaient de 31 000 m<sup>3</sup> : pic de production au mois de juillet qui s'approche du niveau maximum autorisé.
- Un rendement des réseaux passé au-dessus des normes réglementaires



Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice

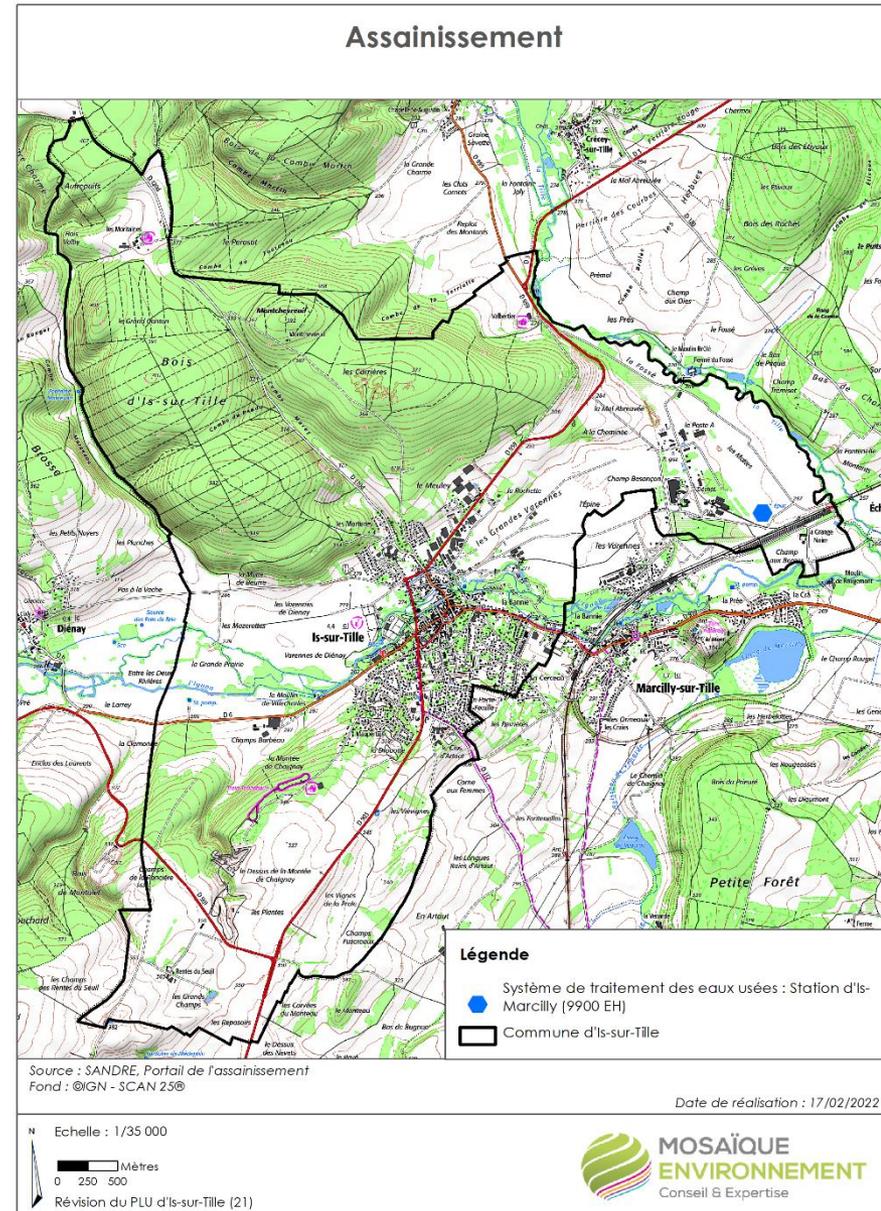


Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.



# Assainissement

- Régie communale déléguée à la SAUR
- Un zonage d'assainissement (ancien)
- Station située à Marcilly-sur-Tille : boue activée d'une capacité nominale de 9900 EH
- Les charges entrantes sont évaluée à 6 991 EH
- Sur la commune : un réseau séparatif
- 1540 abonnés (selon délégataire 6 158\* habitants desservis au 31/12/2020)



# SYNTHESE CYCLE DE L'EAU

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>- La commune est quasi-autosuffisante pour sa production d'eau potable</li><li>- Une eau potable de bonne qualité</li><li>- Un bon déploiement de la défense incendie</li><li>- Une STEP conforme en équipement et performance présentant des capacités résiduelles</li><li>- Des réseaux AEP et assainissement qui s'améliorent régulièrement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une ressource en eau fragile et limitée</li><li>-</li></ul>

## Enjeux

La sécurisation de l'alimentation en eau potable pour réduire la vulnérabilité

Un développement prenant en compte le cycle de l'eau (optimisation des réseaux, gestion intégrée des eaux pluviales, adéquation réseaux et équipements d'assainissement)

Un zonage d'assainissement à réactualiser ?





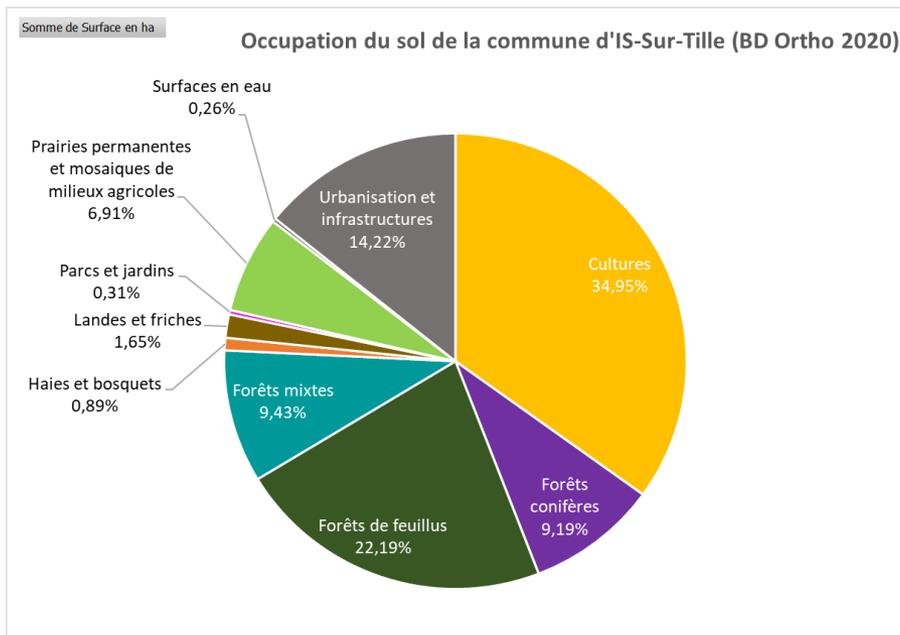
# Biodiversité et trames vertes et bleues

2

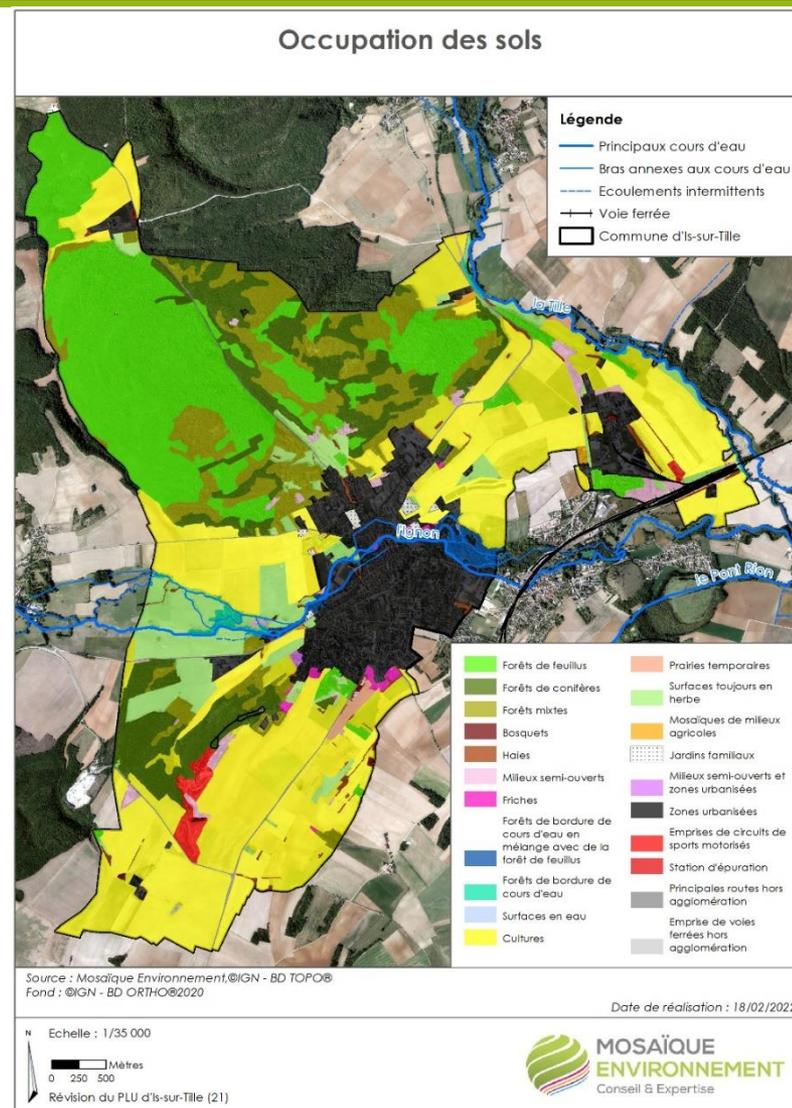




# Milieux naturels – L'occupation des sols



- Espaces agricoles et forestiers sont en proportions égales : environ 42 % chacun
- Espaces boisés : principalement au Nord
- Les espaces urbanisés occupent 14 % du territoire communal
- Pas de données d'évolution /PLU2017

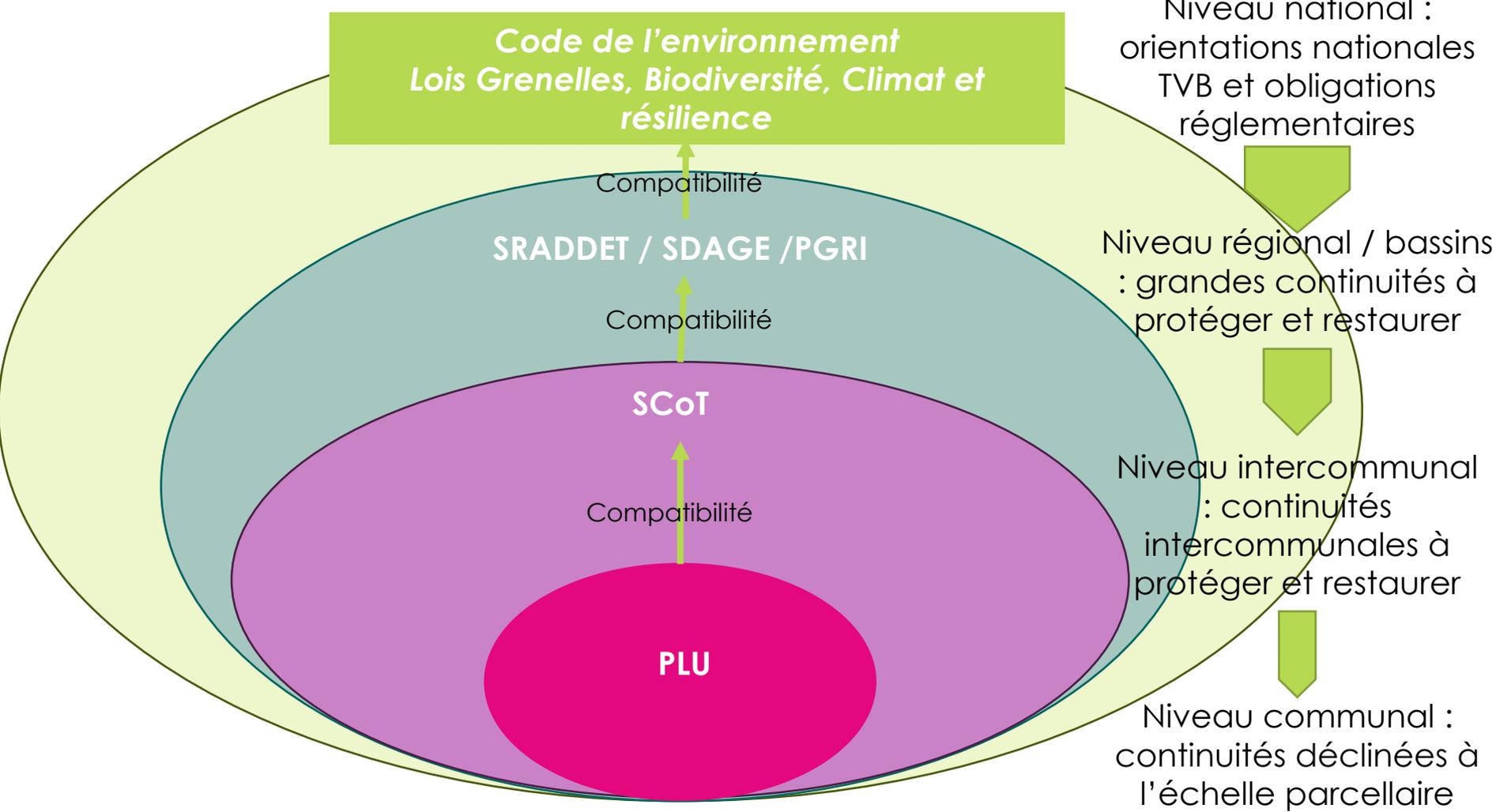




# TVB - Le cadre supra-communal



La hiérarchie des échelles pour les TVB



**Code de l'environnement**  
*Lois Grenelles, Biodiversité, Climat et résilience*

Niveau national : orientations nationales TVB et obligations réglementaires

Compatibilité

**SRADDET / SDAGE / PGRI**

Niveau régional / bassins : grandes continuités à protéger et restaurer

Compatibilité

**SCoT**

Niveau intercommunal : continuités intercommunales à protéger et restaurer

Compatibilité

**PLU**

Niveau communal : continuités déclinées à l'échelle parcellaire





## Ce que dit la loi climat et résilience

Les principaux objectifs portés par la loi :

- La lutte contre l'artificialisation des sols
- L'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050
- L'optimisation de la densité des espaces urbanisés
- La maîtrise de l'étalement urbain
- La restauration et la préservation de la biodiversité et de la nature en ville



Globalement une contribution positive à la biodiversité mais attention à la Nature en ville



## La restauration et la préservation de la biodiversité et de la nature en ville

Les OAP **doivent** définir en cohérence avec le PADD les:

- « actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques » (idée du maillage territorial) ;
- « actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurale » : elles **peuvent** définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite de l'espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé.



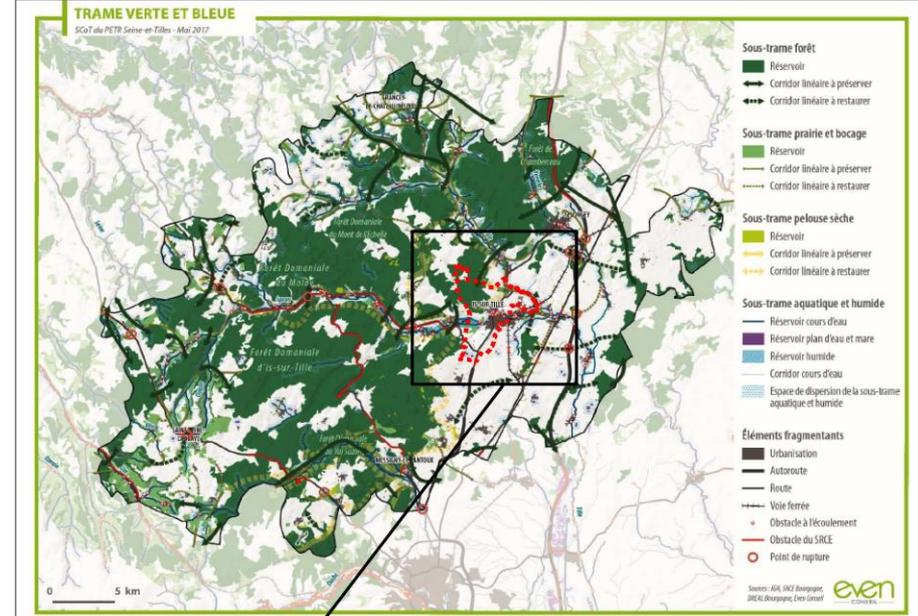


## Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)



Source : Extrait du SCOT du PETR Seine-et-Tilles

### Trame verte et bleue dans le SCOT du PETR Seine-et-Tilles



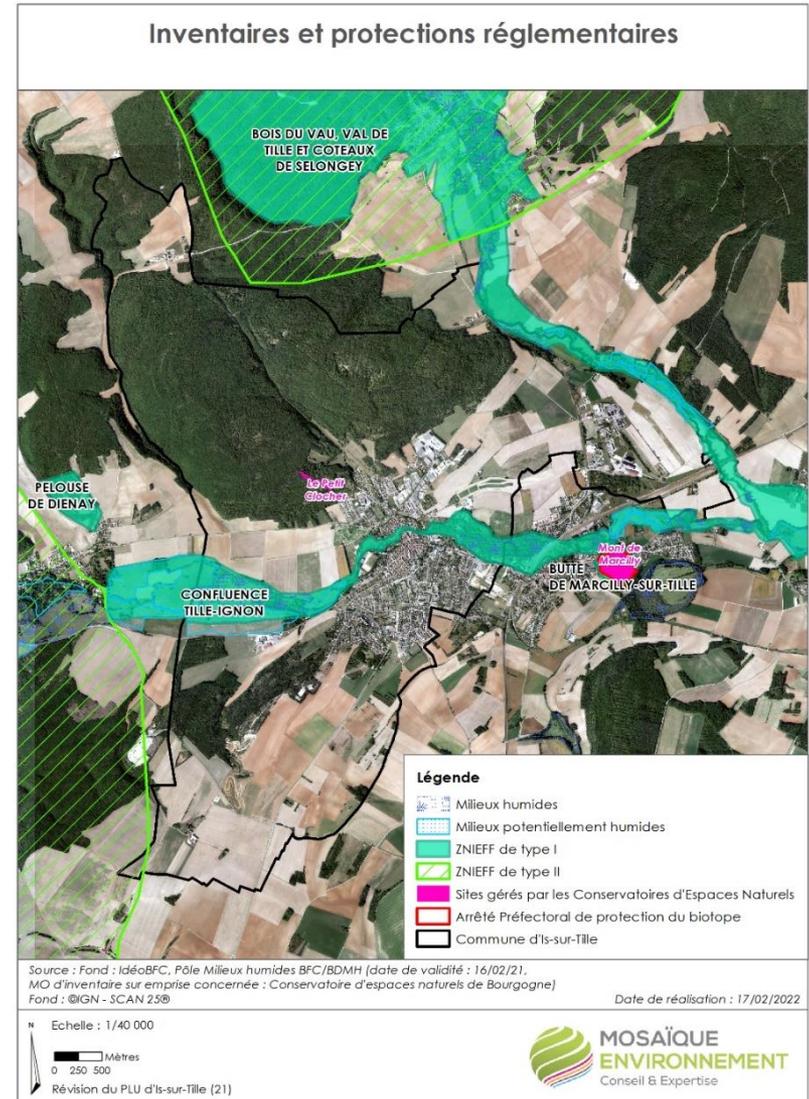
- Sous-trame forêt : réservoirs de biodiversité et corridor linéaire à restaurer
- Sous-trame prairie et bocage : 2 corridors linéaires à préserver le long de la Tille et de l'Ignon
- Sous-trame pelouses-sèches : des réservoirs de biodiversité et un corridor à restaurer
- Sous-trame aquatique et humide : réservoirs cours d'eau et humide liés à la Tille et l'Ignon





# Milieux naturels - Inventaires et protections

- ZNIEFF de type 1 : « Confluence Tille-Ignon » incluse dans la ZNIEFF de type 2 : « La montagne dijonnaise de la vallée de l'Ignon à la vallée de l'Ouche » ;
- Des zones humides ou potentiellement humide de part et d'autre des 2 cours d'eau associant prairies humides et boisements rivulaires
- Des pelouses sèches identifiées par le SRCE Bourgogne au niveau des « Moutures » au nord-ouest du centre ville.
- Un site géré par le conservatoire des espaces naturels de Franche Comté : le petit clocher.



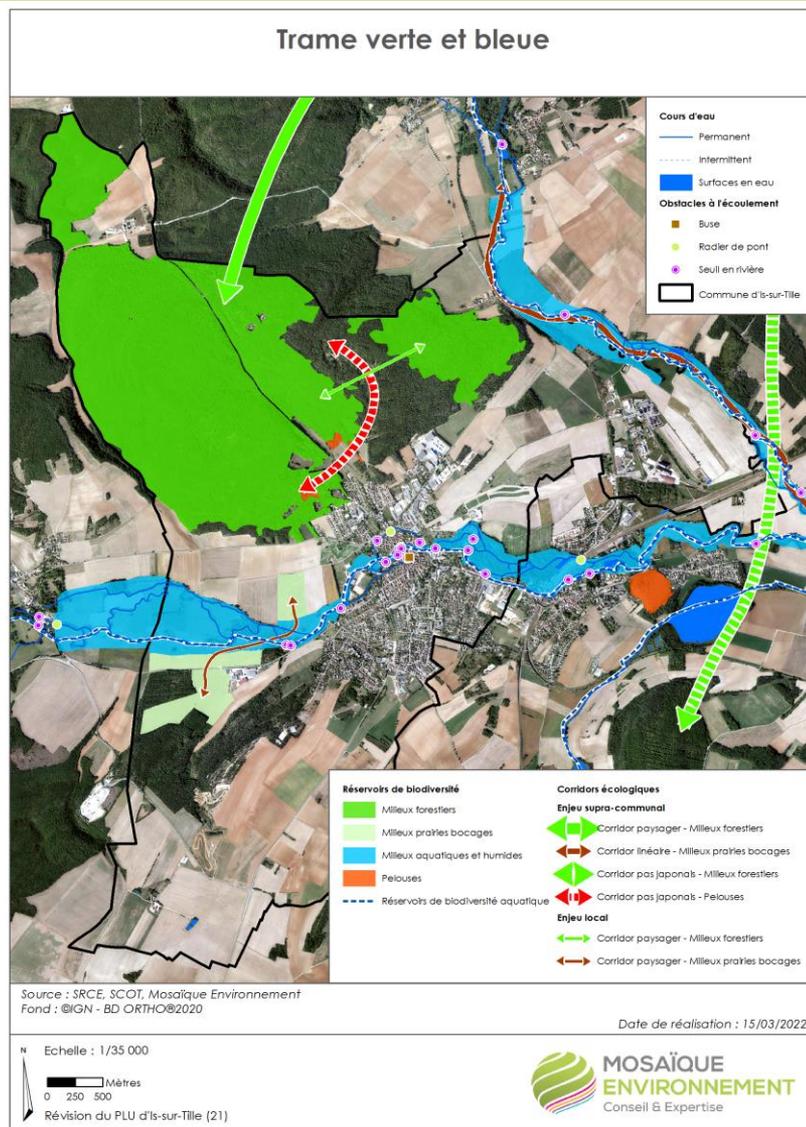


# Les continuités écologiques communales



- Analyse provisoire : en attente du terrain

- Un réservoir de biodiversité boisé au Nord avec un corridor à maintenir à l'échelle intercommunale
- Un corridor en pas japonais pour les espaces boisés à l'Est
- Des continuités humides et aquatiques à le long des deux cours d'eau ;
- Des réservoirs de biodiversité prairies et bocage dans les vallées et les corridors associés ;
- Des réservoirs de biodiversité pelouses sèches et corridor en pas japonais ( à vérifier terrain) ;
- La trame verte urbaine a pérenniser (a vérifier terrain).



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des milieux naturels variés</li> <li>- De grands réservoirs de biodiversité forestiers et trame bleue</li> <li>- Une reconnaissance des principaux sites d'intérêt pour la biodiversité</li> <li>- Des corridors écologiques majeurs (aquatiques et terrestres) et des éléments relais à préserver</li> <li>- Des actions en cours permettant d'améliorer la perméabilité des milieux (plantation de haies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un effet barrière des principales routes et de l'urbanisation entre les deux versants de la vallée : peu de perméabilité</li> <li>- Des espaces de grandes cultures peu perméables pour la faune</li> <li>- Des espaces prairiaux relictuels</li> <li>- Des cours d'eau dont la continuité reste contrainte</li> </ul>

### Enjeux

La protection du patrimoine naturel remarquable (réservoirs de biodiversité, pelouse, cours d'eau et zones humides)

La préservation et la restauration des continuités écologiques jusque dans la ville (limitation de l'étalement et du mitage urbain, trame verte, trame bleue, trame noire, identification et préservation du patrimoine végétal)

La préservation des éléments de nature ordinaire (espaces agricoles et forestiers)



# La santé environnement



3

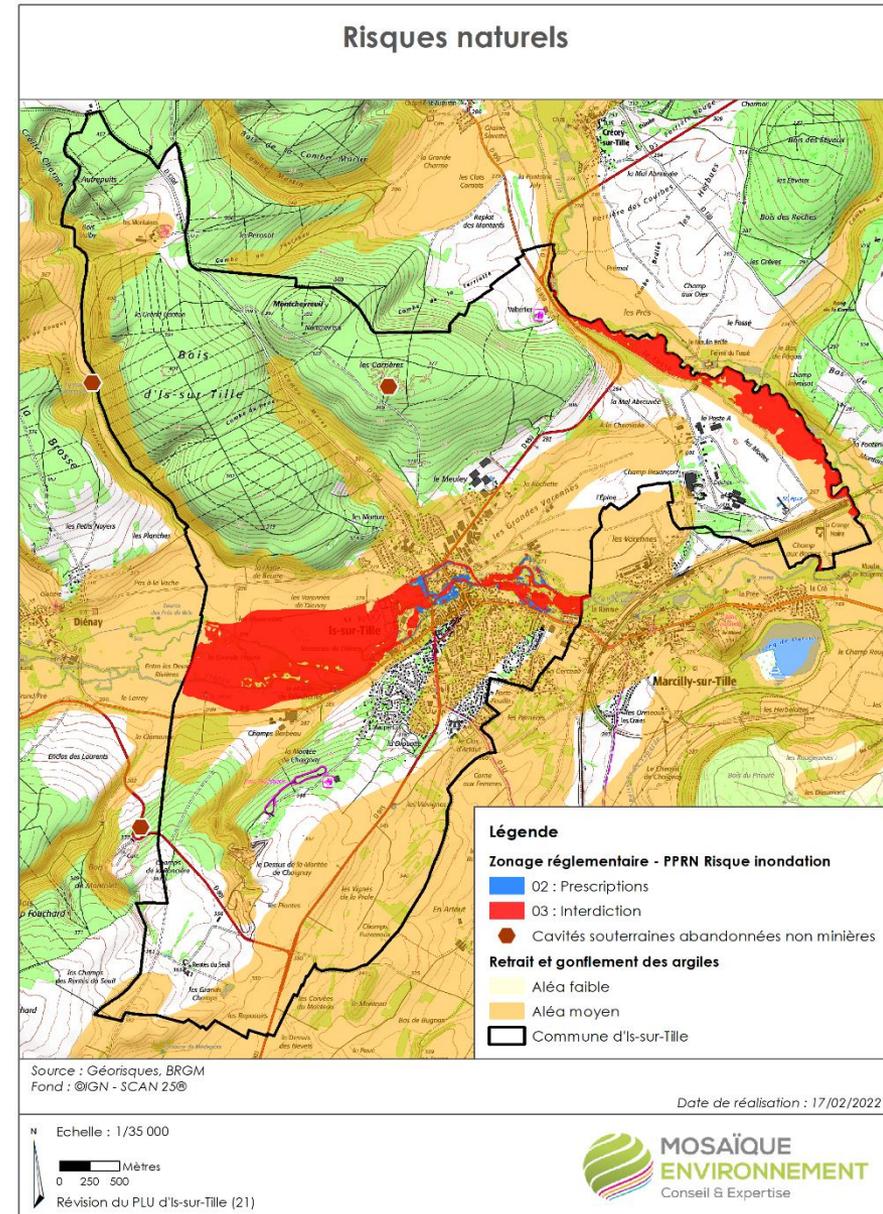




# Les risques naturels

## Un territoire très exposé au risque d'inondation

- Plan de Prévention Risque naturels d'Inondation par la Tille et l'Ignon approuvé le 3 août 2015 (aléa de crue à débordement lent des cours d'eau)
- L'aléa retrait gonflement des argiles représente un risque moyen au niveau du vallon, le long des cours d'eau ;
- Présence d'une cavité naturelle dans le nord de la commune, sur les secteurs « Les Carrières » ;
- Faible exposition aux risques radon et sismique (niveau 1 pour les deux).

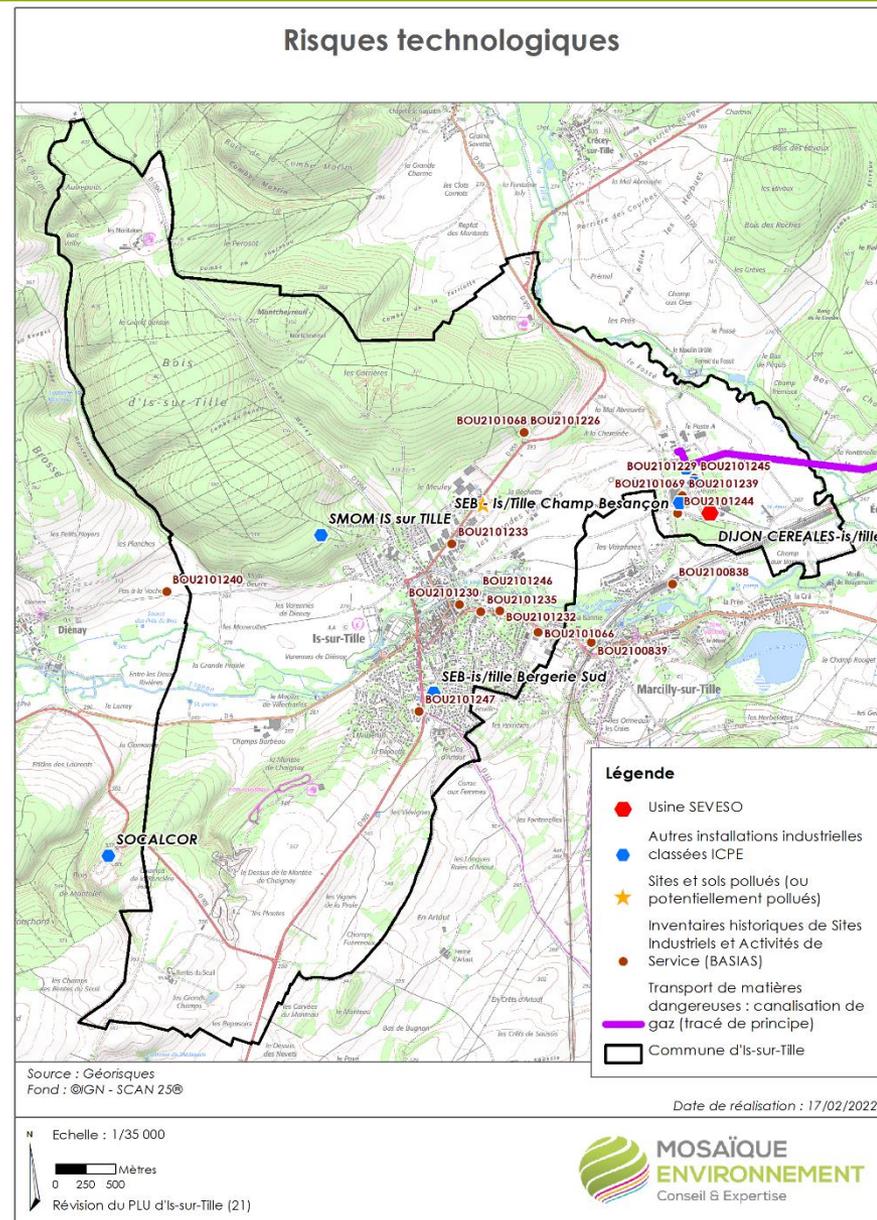




# Les risques technologiques

Des établissements classés à prendre en compte dans le PLU

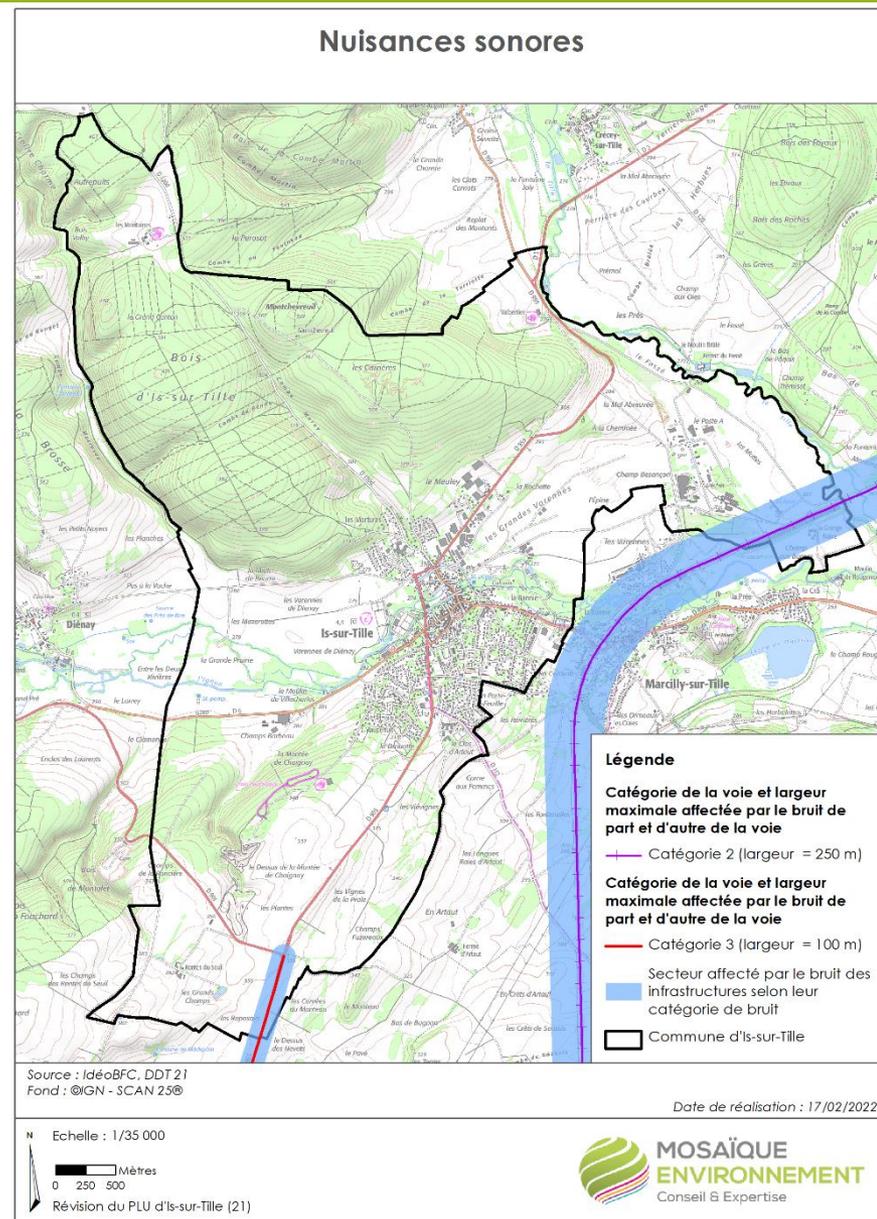
- 6 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont une avec le statut SEVESO seuil bas « Dijon Céréales – Is/Tille » ;
- 2 sites pollués ou potentiellement pollués (SEB, sites de l'usine et de la décharge de boues) ;
- 10 anciens sites industriels (CASIAS) ;
- Une canalisation de matières dangereuses (gaz) sur la nord-est de la commune. Risque également présent sur les routes D901 et D903.





# Les nuisances

- Peu d'infrastructures classées au titre des nuisances sonores :
- Routes D901 et D903 en catégorie 3 ;
- Voie ferroviaire en catégorie 2.
- Les bâtiments d'Is-sur-Tille ne sont pas affectés par les bandes de nuisances sonores (selon le classement de la DDT 21)
- Pas d'exposition au bruit aérien

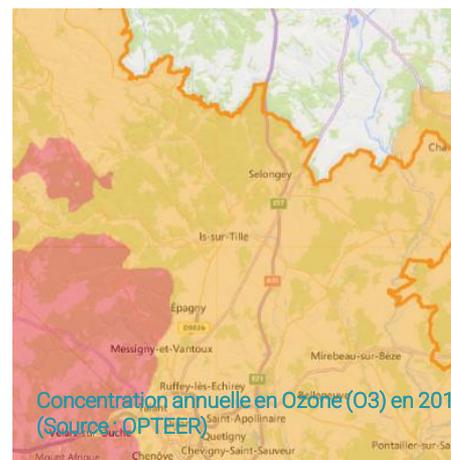
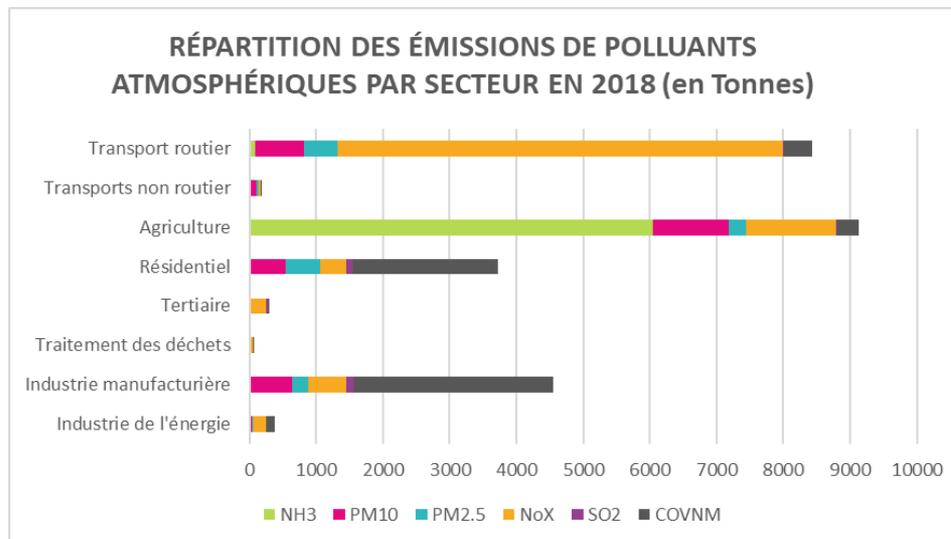


# La qualité de l'air

Une qualité de l'air fortement marquée par les transports et l'agriculture.

- Répartition des polluants atmosphériques : Nox (34,5%), NH3 (23,1%), COVNM (22,6%), PM10 (11,8%), PM2.5 (6%) et SO2 (1%)
- La concentration en ozone (O3) reste en dessous de la valeur limite mais proche de celle-ci : sont principalement dues aux trafics routiers denses et aux besoins en chauffage.
- Des concentrations en particules fines (PM2.5, PM10) et dioxyde d'azote (NO2) bien en dessous des valeurs limites et objectifs de qualité

- **Les données sont valables pour le département de la Côte d'Or**





# Les déchets

## Un taux de collecte sélective supérieure à la moyenne régionale

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont collectées par le SMOM en porte à porte
- les OMR sont acheminées vers la station de transfert d'Is-sur-Tille (située au niveau de la zone industrielle dans le nord-est) avant d'être transférées à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Dijon Métropole.
- Les OMR collectées en 2019 s'élèveraient à 7 100 tonnes, soit 184 kg/hab, ce qui est en dessous de la moyenne régionale de 195 kg/hab annoncée dans le rapport annuel du syndicat de 2019.
- Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 140 kg par habitant et par an
- Le tonnage en déchetterie 277 kg/habitant par an
- 13 déchetterie dont une sur Is sur Tille



Tonnages collectés par flux pour 2019 :

Flux	Quantité collectée (en tonne)	Quantité collectée par habitant (en kg par an)
Verre (apport volontaire)	1 942,21	41,02
Papiers (caisse bleue)	794,8	21,23
Emballages (bac jaune)	1048,72	28,01
Emballages (Multi matériaux Mirebellois)	485,24	50,68
<b>Total</b>	<b>2 328,76</b>	

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une qualité de l'air qui reste bonne</li> <li>- Des nuisances sonores peu impactantes</li> <li>- Des risques connus permettant de mieux les prendre en compte (PPRI)</li> <li>- Des risques technologiques qui demeurent localisés vers la zone d'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des risques naturels importants : inondation, retrait et gonflement des argiles</li> <li>- Des phénomènes naturels accentués par des interventions humaines inadaptées (imperméabilisation)</li> <li>- Une potentielle accentuation des risques liée aux effets du changement climatique</li> <li>- De nombreux sites potentiellement pollués au sein du tissu urbain</li> </ul>

## Enjeux

La réduction de la vulnérabilité du territoire (maîtrise de l'occupation des sols, protection des zones d'expansion des crues)

L'intégration du risque comme composante de l'aménagement (dispositions constructives, limitation de l'imperméabilisation, TVB)

L'intégration de la connaissance des sites pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages

La prise en compte des besoins potentiels de nouveaux équipements pour les déchets



# Transition énergétique et changement climatique



En attente  
des données  
communales  
(OPTÉER

4



SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires) :

## ACCOMPAGNER les transitions

**1** Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés

**1** Généraliser les démarches stratégiques de planification pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette

**2** Généraliser les approches territoriales de la transition énergétique

**2** Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources

**3** Développer une stratégie économe des ressources

**4** Préserver la qualité des eaux et la gérer de manière économe

**5** Réduire, recycler, valoriser les déchets

**6** Organiser le traitement des déchets à l'échelle régionale en intégrant les objectifs de réduction, de valorisation et de stockage

**7** Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale

**3** Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens

**8** Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique

**9** Faire des citoyens les acteurs des transitions

**10** Réduire l'empreinte énergétique des mobilités

**11** Accélérer le déploiement des EnR en valorisant les ressources locales

**12** Déployer la filière hydrogène comme solution de mise en œuvre de la transition énergétique

**13** Accompagner les citoyens et les acteurs régionaux dans leur transformation numérique en les plaçant au cœur de la démarche

**14** Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable

**4** Conforter le capital de santé environnementale

**15** Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision

**16** Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement

**17** Préserver et restaurer les continuités écologiques

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires) :

## ACCOMPAGNER les transitions

**7** Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale

**8** Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique

**9** Faire des citoyens les acteurs des transitions

**10** Réduire l'empreinte énergétique des mobilités

**11** Accélérer le déploiement des EnR en valorisant les ressources locales

**12** Déployer la filière hydrogène comme solution de mise en œuvre de la transition énergétique

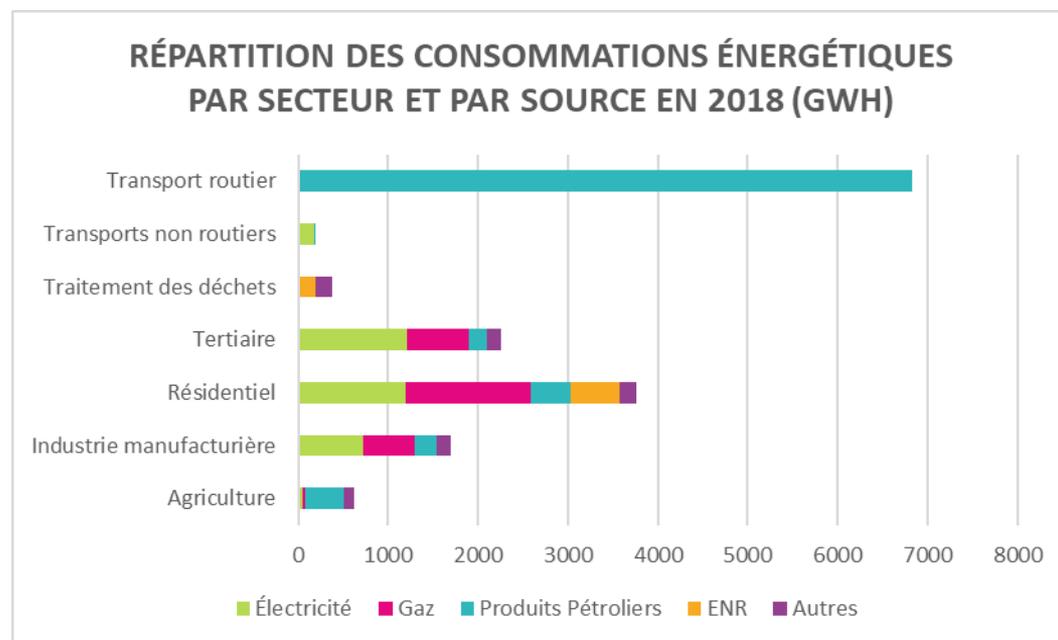
Focus sur quelques objectifs	Détail des objectifs
7 - Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction de la consommation d'énergie finale totale du secteur résidentiel/tertiaire de deux tiers par rapport à 2014 à l'horizon 2050 ;</li><li>• Diminution des émissions de GES de 58 % d'ici 2030 et de plus de 99 % d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 2014.</li></ul>
10 - Réduire l'empreinte énergétique des mobilités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Penser l'aménagement du territoire de façon à faciliter le recours aux modes alternatifs à l'autosolisme</li><li>• Diminution des kilomètres parcourus entre 2010 et 2050 en moyenne de 13 %,</li><li>• Part modale du vélo de 7 % en 2050.</li></ul>
11 - Accélérer le déploiement des énergies renouvelables en valorisant les ressources locales	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Région a pour objectif de tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive en visant d'abord la réduction des besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, puis de les couvrir par les énergies renouvelables locales.</li><li>• Des ambitions de production sont fixées pour chaque type d'EnR à l'horizon 2026/2030/2050</li></ul>

Focus sur quelques règles	Détail des objectifs
Règle n° 5	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les documents d'urbanisme encadrent les zones de développement structurantes</b> (habitat et activités) par des dispositions favorisant :<ul style="list-style-type: none"><li>- le développement d'énergie renouvelable ;</li><li>- l'offre de transports alternative à l'autosolisme existante ou à organiser.</li></ul></li><li>• Notamment sur les pôles de proximité.</li></ul>
Règle n°7	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents d'urbanisme <b>prennent des dispositions favorables à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et de récupération</b> et à la prise en compte de l'environnement pour les opérations de construction et de réhabilitation.</li><li>• Les documents d'urbanisme doivent <b>rechercher chacun à leur niveau, l'atteinte d'objectifs en matière de biodiversité, d'économie de ressources, d'énergies renouvelables, de matériaux locaux ou recyclés</b>, de densité, de mobilité.</li><li>• Ils doivent dans le même temps s'assurer de la préservation des qualités paysagères et architecturales et promouvoir des espaces publics de qualités.</li></ul>

# Consommation énergétique

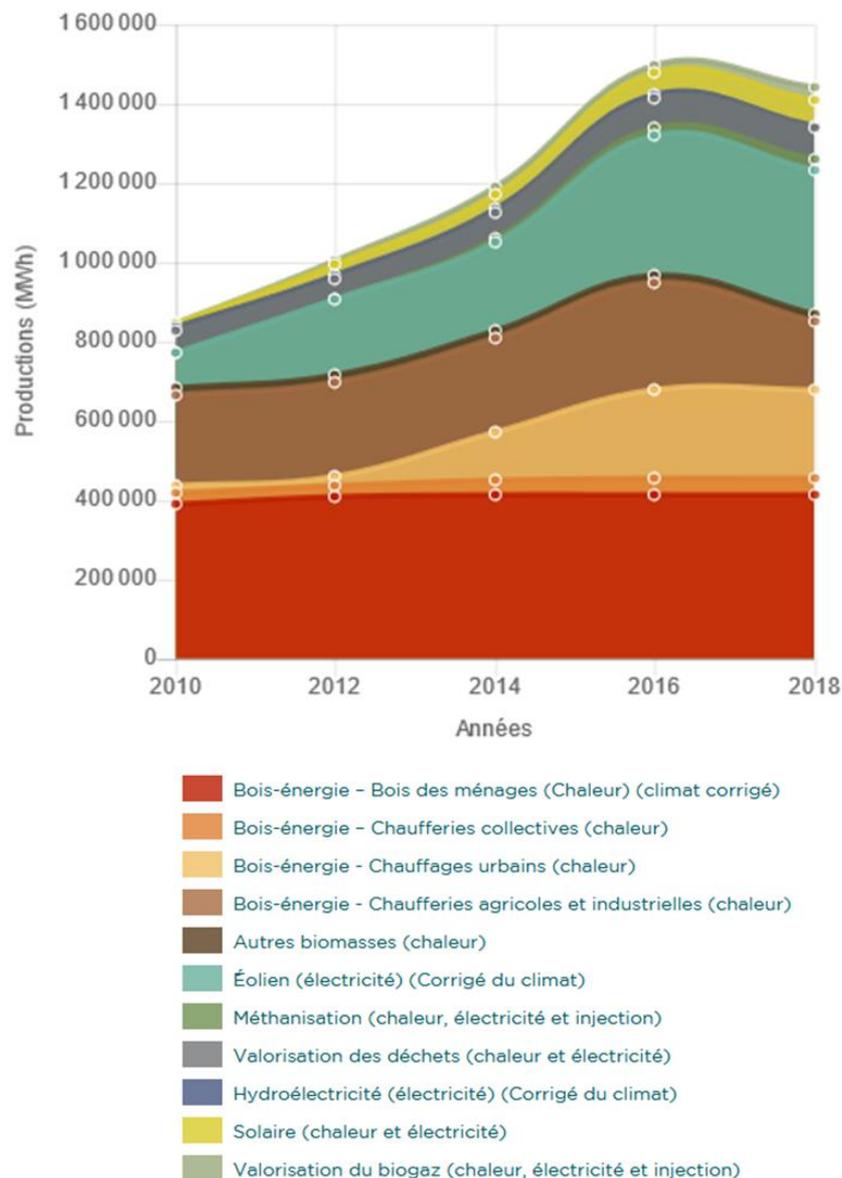
- Une forte consommation des énergies fossiles :
  - 52 % de Produits Pétroliers
  - 21,3 % d'électricité
  - 17 % de gaz
  - 4,7 % d'énergies renouvelables
- Une baisse de la consommation énergétique globale entre 2008 et 2018, principalement dû à la baisse de consommation du résidentiel

- **Données valables pour le département de la Côte d'Or.**
- Répartition de la consommation énergétique : Le transport routier (43,5%), le résidentiel (23,9%), le tertiaire (14,4%), l'industrie manufacturière (10,8%), l'agriculture (4%), le traitement des déchets (2,4%), et les transports non routiers (1,2%).



# Production énergétique

- **Données valables pour le département de la Côte d'Or**
- Ressource principale : le bois chauffage qui représente près de 60 % de la production départementale
- ... devant l'éolien qui représente 25 % de cette production
- Une production différente pour la commune, axée sur le bois et le méthanisation (absence d'éolienne et présence d'un méthaniseur)
- Fort potentiel en géothermie, notamment en système ouvert (nappes) le long des 2 cours d'eau

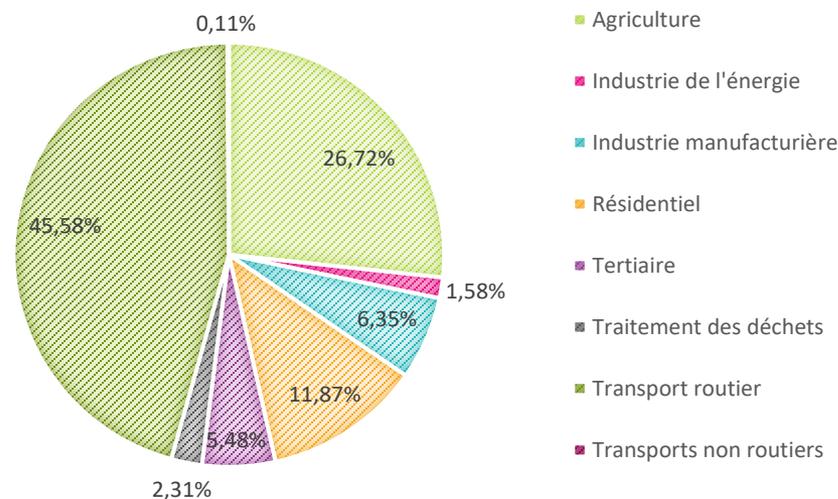


# Émissions de GES

- A l'échelle de la commune il est possible que les secteurs industriel et résidentiel occupent une place plus importante dans les émissions de GES (zone industrielle davantage développée, commune davantage peuplé et dense).

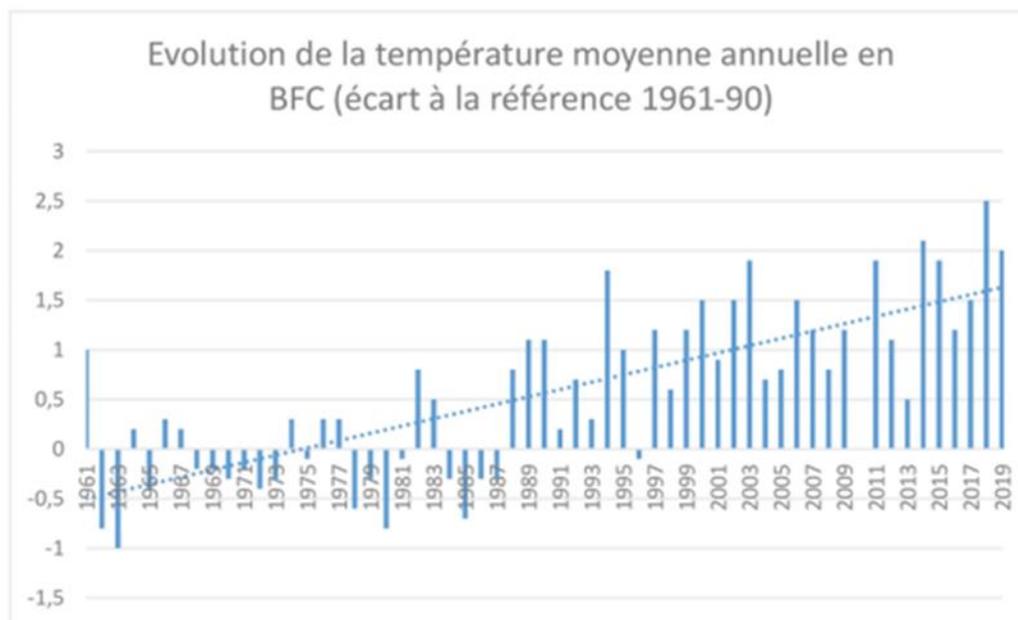
- **Données valables pour le département de la Côte d'Or**

## LES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR EN 2018



# Vulnérabilité au changement climatique

- Les observations climatiques (Côte d'Or) :
  - Une hausse des températures des températures moyennes +1,2°C (depuis 1990) ;
  - Hausse des jours caniculaires x2,6 ;
  - Hausse des précipitations fortes +8 % ;
  - Diminution du nombre de gel de -5 jours (moyenne annuelle).
- Conséquences observées : baisse des débits d'eau, du rendement agricole, et hausse des épisodes de sécheresse et des risques sur la santé.



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>- Des projets de développement des EnR a l'échelle locale</li></ul>	

### Enjeux

La réduction des dépenses énergétiques liées aux déplacements : valorisation du potentiel de courte distance dans le centre, développement de l'intermodalité

La promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétique des logements (amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant conciliant la préservation du patrimoine, performance énergétique des nouvelles constructions

Le développement des énergies renouvelables

Protection des puits de carbone

# Merci de votre attention

Agence Mosaïque Environnement  
111, rue du 1er Mars 1943  
69100 Villeurbanne  
Tel : 04 78 03 18 18  
[www.mosaïque-environnement.com](http://www.mosaïque-environnement.com)



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

